

# LE TRAIT D'UNION DES PARENTS

Collège et Lycée Hélène Boucher – 75, cours de Vincennes – 75020 PARIS – Tél : 01.55.25.65.00



**Soirée de fin d'année 2006**

JANVIER 2007

Bulletin N° 124

# LE TRAIT D'UNION DES PARENTS PEEP

Adresse : 75, cours de Vincennes – 75020 PARIS – Président : Philippe SABOT  
Impression : BBI – ZI des Chanoux – 22, rocade Nicéphore Niepce – 93300 Neuilly sur Mame – Tel : 01.41.54.18.20

## Sommaire

SOMMAIRE .....	2
REUNIONS MENSUELLES DE LA PEEP .....	2
EDITORIAL.....	3
REUNION DE RENTREE .....	4
ASSEMBLEE GENERALE DE LA PEEP .....	6
AGENDA DU DEUXIEME TRIMESTRE.....	8
INFORMATIONS GENERALES.....	8
BIEN RELIRE SES COPIES .....	9
TEST DE CALCUL RAPIDE .....	11
LISTE DES PARENTS DELEGUES PEEP DU COLLEGE HELENE BOUCHER.....	12
LISTE DES PARENTS DELEGUES PEEP DU LYCEE HELENE BOUCHER.....	13
ECHOS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	14
LES EFFECTIFS DE LA CITE SCOLAIRE HELENE BOUCHER .....	16
RESULTATS DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ET DU LYCEE.....	18
NOUVELLES DE L'ETABLISSEMENT .....	19
LES RESULTATS AUX EXAMENS A HELENE BOUCHER.....	21

## Réunions mensuelles de la PEEP

Afin d'être à l'écoute du plus grand nombre de parents, les réunions mensuelles de notre association se dérouleront tantôt en soirée les lundis, tantôt le samedi matin lorsque l'établissement est ouvert.

Afin de nous faire part des problèmes que vos enfants rencontreraient au cours de leur scolarité,

N'hésitez pas venir à nous rencontrer, **salle 13**, aux dates et heures suivantes :

**Samedi 13 janvier 2007 à 9h30**

**Lundi 12 février 2007 à 18h30**

**Samedi 10 mars 2007 à 9h30**

**Samedi 31 mars 2007 à 9h30**

**Lundi 14 mai 2007 à 18h30**

**Samedi 16 juin 2007 à 9h30**

**L'EQUIPE PEEP HELENE BOUCHER  
VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VŒUX  
POUR LA NOUVELLE ANNEE**

Cette nouvelle année 2007 devait débiter par la mise en place de notre projet éducatif d'achat de livres en double, français, mathématiques ou anglais, pour permettre d'alléger le cartable des plus jeunes élèves du collège. Ce projet permettait aux enfants de laisser le manuel, financé par la région Ile de France, chez eux jusqu'à la fin de l'année. Le second manuel, financé par notre association et laissé en classe, allégeait ainsi le poids des cartables.

Ce projet devait être mis en place en étroite collaboration, entre notre association, l'équipe éducative et l'administration. Chacun devait apporter sa pierre à l'édifice. L'administration devait se charger de fournir un lieu de stockage sécurisé (une armoire par classe). L'équipe éducative devait s'engager à assurer la gestion au quotidien des livres qui devaient être distribués en début de cours et replacés sous sa responsabilité en fin de cours.

Ce projet a un coût important et devait donc s'échelonner sur plusieurs années. Il était basé sur deux sources de financement : les cotisations des parents en adhérent à notre associations ET les revenus publicitaires de notre revue trimestrielle.

Malheureusement, le Rectorat de Paris a censuré notre revue et interdit sa diffusion par l'intermédiaire de l'établissement sous prétexte qu'elle comportait de la propagande proscrite par le Décret du 28 juillet 2006 paru au JO du 29 juillet 2006.

Nous sommes surpris que le Rectorat associe la publicité à de la propagande. La différence fondamentale entre la propagande et publicité est le pluralisme et la diversité. Nous regrettons que cette vision étroite de l'interprétation des textes soit de nature à entraver notre action et à remettre en cause nos projets pédagogiques dès lors que ces mêmes textes estiment que le contenu des documents diffusés par les APE sont de leur seule responsabilité. Nous allons donc réagir à cet avis du Rectorat et vous ferons connaître les résultats de nos démarches à travers notre site Internet qui devra se développer en cette année 2007 afin de compenser la censure exercée sur notre revue. Notre revue existait depuis plus de vingt ans et permettait la transmission, de l'information de l'établissement et de l'action que nous y menons, à tous les parents, y compris ceux qui n'ont pas les moyens de se connecter à internet.

Permettez moi enfin, au nom de toute l'équipe de la PEEP Hélène Boucher de vous présenter nos meilleurs vœux de bonheur et de réussite pour vous-mêmes et pour vos enfants.

Philippe SABOT  
Président de la PEEP Hélène Boucher



# Réunion de rentrée

La traditionnelle réunion de rentrée de notre association s'est déroulée le **samedi 16 septembre** à 9h30 en présence de Monsieur MINNE, Proviseur & de Madame DANIELE, intendante et de nombreux parents.

La réunion s'est déroulée selon l'ordre du jour suivant :

## 1. Bilan de l'année 2005/2006 :

M. MINNE a rappelé les résultats aux examens du Brevet et du Bac 2006 qui ont été publiés dans notre revue de septembre et que vous pouvez retrouver sur le site Internet de l'établissement. M. MINNE a précisé que les résultats du bac sont « normaux » par rapport aux années précédentes et que les 3 semaines de grève ont donc eu peu d'influence sur les résultats. Le blocage de l'établissement a concerné peu d'heures de cours mais la démobilisation psychologique a été le plus dur obstacle à franchir pour reprendre les cours normalement.

Les résultats du brevet sont corrects. Les mentions de certains élèves serviront de base de référence aux prochaines années.

## 2. Bilan de la rentrée :

M. MINNE a précisé que tous les postes de professeurs avaient été pourvus mais que certains n'étaient pas encore présents. C'était le cas d'un professeur de français en première. La situation devait redevenir normale dans les jours suivants.

Pour les emplois du temps, des adaptations étaient en cours et ils ne seraient définitifs qu'à partir du 18 septembre.

## 3. Restauration :

Au niveau de la restauration scolaire, la PEEP a de nouveau rappelé sa volonté d'un service efficace et de qualité et a rappelé les différents dysfonctionnement des années précédentes où l'un des deux selfs était très souvent fermé pour des raisons multiples et variées. M. MINNE a confirmé qu'il y avait 7 postes non pourvus qui étaient le fait de difficultés conjoncturelles liées au transfert de gestion entre l'Etat et la Région. Au problème

de postes non pourvus, s'ajoute celui lié aux difficultés de transport et de maladie de certaines personnes.

Au souhait de la PEEP de proposer une alternative de restauration qui nécessiterait moins de personnel comme la poursuite de l'expérimentation d'une cafétéria, M. MINNE est confronté au coût qui serait supérieur à celui de la cantine. Notre association, dans la recherche de solutions alternatives à la cantine classique a toujours pris position pour que le prix à payer par les parents soit à coût équivalent. M. MINNE signale que la cafétéria posait un problème « écologique » du fait de la vaisselle jetable. Il a ensuite précisé qu'il ne pouvait rien contre le souhait de certains élèves d'aller déjeuner à l'extérieur et que toute solution alternative de restauration serait inefficace contre le choix de certains élèves.

## 4. Nouveautés pédagogiques au collège :

Le PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) est mis en place. Un des aspects est de lutter contre les difficultés de certains élèves lors de l'entrée en sixième. Seul un petit nombre d'élèves est concerné à Hélène Boucher. Le PPRE sera généralisé à tout le collège mais concernera les élèves en sixième cette année.

Au niveau des langues étrangères, il n'est pas prévu de crédits supplémentaires au collège qui soient çà la hauteur des ambitions affichées pour la pratique de l'oral. Une dotation horaire globale (DHG) de 12h supplémentaires en langues est prévue cette année au collège. Cette dotation supplémentaire permettra quelques dédoublements de classes. Cinq groupes complémentaires sont prévus : 3 en anglais, 1 en allemand et 1 en espagnol. Le souhait du Ministère est de moderniser l'apprentissage des langues et de créer une harmonisation au niveau Européen dans le cadre du cadre européen de référence des langues. Cette harmonisation européenne nécessitera une réforme des examens en langues. Au problème posé par la PEEP pour

l'enseignement de deux langues comme Russe – Latin en 4<sup>e</sup> et Latin – Grec en 3<sup>e</sup>. M. MINNE a confirmé que ces pratiques seraient toujours possibles. Par contre la pratique de deux options Latin – Grec pose toujours problème mais il ne concerne que 12 élèves.

Autre nouveauté au collège, la note de vie scolaire : M. MINNE a précisé qu'il transmettra à chaque parent un courrier sur les modalités pratiques de calcul de la note de vie scolaire. Cette note sera arrêtée par le Chef d'établissement sur proposition du professeur principal et après avis du CPE pour une harmonisation entre classes. Il existe une grille partagée de référence établie d'après une circulaire ministérielle.

L'option professionnelle devient obligatoire. Elle ne doit pas préjuger de l'orientation scolaire mais du choix personnel de l'enfant. Cette option représente un module de 3

heures hebdomadaires qui pourra être condensé sur une semaine en entreprise aux alentours de décembre.

#### **5. Nouveautés pédagogiques au lycée :**

Les TPE n'existent plus qu'en classe de première. Ils concernent toujours des binômes entre deux types d'enseignements développés sur la base de thèmes nationaux.

Parmi les autres nouveautés au lycée, la mise en place du **conseil pédagogique** devrait entrer en vigueur pour cette année 2006/2007. Sa mise en place est du ressort du Chef d'établissement. Les professeurs, soucieux de leur « monopole » en matière de pédagogie ne seraient pas favorables à ce que d'autres personnes qu'eux se préoccupent de pédagogie au sein des établissements scolaires.

**PUBLICITE**

**censurée**

# Assemblée générale de la PEEP

## 1. Rapports moral et financier de l'APE PEEP Hélène Boucher :

Après la réunion de rentrée PEEP avait lieu l'assemblée générale des adhérents de l'association. M. SABOT a présenté le rapport moral de l'association ainsi que le rapport financier de M. DIQUET, notre trésorier. Ceux ci ont été approuvés à l'unanimité des présents ou représentés.

## 2. Cotisations 2007 / 2008 :

Les montants des cotisations des adhérents étaient sans évolution depuis deux ans. Ils seront revalorisés à 22,00 € par famille à partir de l'an prochain.

## 3. Election du nouveau bureau :

Comme chaque année, notre association a perdu certains de ses membres. De nouveaux adhérents nous ont rejoints, nous leur souhaitons la bienvenue et espérons avec eux continuer à mettre tout en œuvre afin de défendre le service public de l'éducation.

Le nouveau bureau, élu à l'unanimité des présents, est le suivant :

:

## Bureau PEEP Hélène BOUCHER 2006/2007

Président	M. Philippe SABOT	☎ 08.70.28.39.68
Vice-présidente lycée	Mme Hélène ABDOUL CARIME	☎ 01.42.03.52.60
Vice-présidente collège	Mme Catherine BOISSON - VIDAL	☎ 01.43.48.61.34
Trésorier	M. Jean Claude DIQUET	☎ 01.53.17.64.28
Secrétaire lycée	Mme Annick AMMAR	☎ 01.40.31.82.88
Secrétaire collègue	Mme Annie LAGACHE	☎ 01.43.56.02.09
Le Trait d'Union des Parents PEEP	M. Philippe SABOT	☎ 0.870.28.39.68
	Mme Hélène ABDOUL CARIME	☎ 01.42.03.52.60
Site Internet	Mme Marie Pierre LACROIX BOUDAD	☎ 01.40.09.08.11

## Délégués de niveau 2006/2007

<b>Responsable lycée</b>	M. Philippe SABOT	☎ 0.870.28.39.68
Déléguée du niveau Terminale	Mme Annick AMMAR	☎ 01.40.31.82.88
Déléguée du niveau Première	Mme Hélène ABDOUL CARIME	☎ 01.42.03.52.60
Délégué du niveau Seconde	M. André CHAUD	☎ 01.43.73.77.98
<b>Responsable collègue</b>	Mme Catherine BOISSON - VIDAL	☎ 01.43.48.61.34
Déléguée du niveau Troisième	Mme Florence MERX	☎ 06.08.36.48.84
Déléguée du niveau Quatrième	Mme Chantal DUVAUX	☎ 01.43.48.48.50
Déléguée du niveau Cinquième	Mme Marie Pierre LACROIX BOUDAD	☎ 01.40.09.08.11
Déléguée du niveau Sixième	Mme Catherine BOISSON - VIDAL	☎ 01.43.48.61.34

**PUBLICITE**

**censurée**

## Agenda du deuxième trimestre

### **SALON DES FORMATIONS INTERNATIONALES :**

Samedi 13 & dimanche 14 janvier 2007 de 10h00 à 18h00  
Parc des expositions - Porte de Versailles - 75015 PARIS – Hall 8.

### **SALON DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ALTERNANCE :**

Du vendredi 19 au dimanche 21 janvier 2007 de 10h00 à 18h00  
Parc des expositions - Porte de Versailles - 75015 PARIS – Hall 6.

### **SALON DES FORMATIONS ARTISTIQUES :**

Vendredi 02 & samedi 03 février 2007 de 10h00 à 18h00  
Parc des expositions - Porte de Versailles - 75015 PARIS – Hall 8.

### **DEMI JOURNEES « PORTES OUVERTES » A HELENE BOUCHER :**

Post bac : Samedi 10 février 2007 de 9h00 à 12h00.

### **VACANCES D'HIVER :**

Du samedi 17 février 2007 au lundi 5 mars 2007 au matin.

### **SALON DE L'ETUDIANT :**

Du jeudi 15 mars au dimanche 18 mars 2007 de 10h00 à 18h00 –  
Parc des expositions - Porte de Versailles - 75015 PARIS – Hall 7/2.

### **CONSEILS DE CLASSE DU SECOND TRIMESTRE :**

Du lundi 12 mars 2007 au vendredi 23 mars 2007 <sup>1</sup>

### **EXAMENS BLANCS :**

Brevet : 23 au 27 avril 2007.

Epreuve anticipée de  
français : 14 mars 2007.

Bac blanc :  
le 16 mars 2007 (philo)  
et du 26 au 30 mars 2007.

### **VACANCES DE PRINTEMPS :**

Du samedi 07 avril 2007 au lundi 23 avril 2007 au matin.

## Informations générales

**Chèque culture :** le Conseil Régional d'Ile de France finance les sorties culturelles des jeunes de 15 à 25 ans.

Pour **15,00 €** seulement, le Chèque Culture propose à vos enfants des entrées gratuites et des réductions dans tous les domaines théâtre, concerts, cinéma, livres, exposition, patrimoine...

Le nouveau chéquier culture est composé de :

- ✓ - 2 chèques Scènes,
- ✓ - 1 chèque Cinéma,

- ✓ - 1 bon d'achat « Livres » de 8 €,
- ✓ - 1 chèque Exposition + 1 chèque invité,
- ✓ - 1 chèque Patrimoine + 1 chèque invité,

Pour de plus amples informations connectez vous sur le site :

<http://www.iledefrance.fr/chequeculture>

**Inscriptions post classes de Terminales :** ouverture du site Internet RAVEL (Recensement Automatique des Vœux des Elèves) pour les orientations et inscriptions de fin d'année dans les semaines à venir. Connectez vous sur <http://www.ravel-info.fr> à partir du **15 janvier** pour vous documenter et

<sup>1</sup> Date indicative sous réserve de modification.

sur <http://www.ravel-multimedia.fr> à partir du **13 mars** à 10h00 pour vous inscrire.

**Solutions orientation :** le groupe « L'étudiant » propose aux lycéens, de première et terminale, une méthode qui peut aider les jeunes à prendre en charge leur avenir : cette méthode comprend 1 bilan de

compétences + 3 entretiens téléphoniques avec un conseiller + un espace de dialogue sur internet avec les conseillers + 3 livres, des guides et un abonnement gratuit de 6 mois à l'Etudiant. Informations complémentaires sur <http://www.letudiant.fr>

## Bien relire ses copies

### Comment décrypter le code secret des profs

Il y a dans la rude vie de l'élève, un moment sans doute pire que le temps imparti pendant lequel il transpire sur les terribles compositions surveillées. Il s'agit de celui, généralement angoissant, où l'enseignant rend les copies. Ceux qui pensent avoir réussi craignent quand même un fatal hors sujet ou une impardonnable étourderie. Ceux qui savent s'être « plantés » espèrent un improbable miracle ou l'hypothétique indulgence du correcteur. Sans parler des tensions engendrées par les classements, des rivalités entre têtes de classe et de la réaction des familles qui, comme par hasard, préfèrent les bonnes notes.

Car ce sont ces dernières qui focalisent l'attention de chacun : la grande question n'est jamais « quelle appréciation ai-je reçue ? » mais toujours « combien j'ai eu ? ». D'ailleurs, il paraît impensable à un collégien ou à un lycéen de s'investir dans une tâche non notée. Voilà justement le problème. Les enfants aussi bien que leurs parents se précipitent sur le chiffre, le transforment en référence absolue et oublient sa signification toute **secondaire**. Les premiers, une fois le verdict connu, bon ou mauvais, s'empressent de ranger leur feuille. Rares sont les seconds qui, lorsqu'ils signent les contrôles, s'attardent sur les phrases inscrites dans la marge, le détail des barèmes ou l'état d'achèvement du devoir. Or l'important n'est pas de constater le résultat, l'important est de le **comprendre**. Impossible sinon de confirmer, de se corriger, de faire mieux.

#### **Relativiser la note**

Outre qu'elle demeure arbitraire et soumise à caution, la notation ne correspond pas seulement au jugement définitif d'un travail.

Censée évaluer le niveau d'acquisition des compétences, elle intègre divers critères parfois objectifs, parfois subjectifs, tels que le degré de difficulté de l'énoncé, la progression éventuelle de l'élève, le respect du sujet, l'humeur et les exigences du professeur (fréquemment déçu par les copies qu'il a ramassées). Ainsi, selon les circonstances, un 12/20 s'interprète de mille façons : satisfaisant pour une dissertation difficile de terminale, médiocre pour une interrogation de cours en 6<sup>e</sup>, décevant pour un jeune habituellement abonné aux 16, encourageant pour son camarade qui atteint rarement 10, correct si la moyenne de la classe piétine à 8/20, insuffisant si celle-ci monte à 15... Et il n'est pas rare que deux enseignants n'attribuent pas un nombre de points identiques à un même candidat, l'un accordant une gratification pour une pensée originale, l'autre sanctionnant une orthographe fantaisiste. A ce rythme, la variation peut aller du simple au double.

Bref, sorti du contexte, le chiffre n'a strictement aucun intérêt. Il convient alors, à défaut de l'oublier, de la relier à de nombreuses données qui viennent le rééquilibrer, le pondérer :

- *la discipline* → Le fait de préférer les maths, d'avoir des facilités en français, ou de se bloquer en physique influe les résultats,
- *la nature de l'exercice proposé* → Impensable de mettre sur le même plan une simple question de calculs à effectuer et un commentaire de documents ou une expression écrite,
- *les consignes* → Certains professeurs imposent de souligner d'une couleur

particulière, d'utiliser (ou non) des signes, de reproduire par cœur la définition écrite dans le cahier... sous peine de sanction,

- *les performances réalisées* → Le devoir est-il terminé ou les parties du développement équilibrées ? Les justifications ou arguments sont-ils exacts ? La problématique est-elle bien posée ?
- *le sérieux des révisions* → S'il ne fallait pas espérer plus de 0 à une interrogation surprise sur une leçon pas apprise, il <serait utile de se demander comment mémoriser son cours pour décrocher une note honorable,
- *le barème* → La répartition des points joue beaucoup. Par exemple, un enfant soigneux est avantagé quand la présentation rapporte un bonus.
- *La compréhension de la notion évaluée* → La réussite dépend en partie de l'aisance face à l'épreuve, de la maîtrise technique, de l'expérience (plusieurs années sont nécessaires pour assimiler les fractions, Pythagore, les figures de style, l'analyse grammaticale ...),
- *La moyenne* → En théorie, c'est 10/20. EN pratique toutefois, c'est celle de la classe qui importe. Par conséquent, un élève peut passer avec 9 (parce que celle de la classe est de 8) tandis qu'un autre redoublera avec 11 (parce que celle de la classe est de 13).

Donc, prière de **ne pas s'attarder** sur la note ! Inutile de bomber fièrement le torse devant un 20/20, surtout s'il résulte d'une ridicule dictée préparée et annoncée une semaine à l'avance. Pas la peine non plus, en cas de 5/20 de reporter sa haine sur un correcteur trop sévère qui a refusé une réponse à cause d'une démonstration incorrecte – n'avait il pas prévenu de la marche à suivre ? Ah oui, tiens, les profs ne laissent-ils pas des mots à côté des chiffres sur les copies ?

### **Interpréter les annotations**

D'accord, tous ne sont pas prolixes en la matière : il est vrai qu'ils n'ont pas

systématiquement de quoi se manifester ou préfèrent ne rien écrire plutôt que de se montrer méchants. Les moins portés sur l'encre rouge se défendent en expliquant qu'ils ne vont pas se fatiguer à pondre des « tartines » que les élèves ne lisent pas. A l'inverse, quelques-uns de leurs collègues s'expriment largement, relevant la moindre faute d'orthographe, réécrivant des passages entiers, griffonnant des « B » ou « mld » tous azimuts (voir décodeur) Heureusement dans l'ensemble, les enseignants savent trouver un juste milieu.

Primo, ils accompagnent la note d'une appréciation qui lui fait souvent écho : 18, c'est très bien et 6 c'est insuffisant. Neutre, elle ne sert pas à grand-chose. Elle peut néanmoins apporter des précisions quand elle se teinte soit d'ironie (« minimum syndical » assuré en face d'un 14 suggère que l'élève est capable de faire mieux), soit de gentillesse (« encore faible malgré des améliorations » dans la foulée d'un 7 équivaut à des encouragements). Souvent, elle résume le défaut essentiel à corriger pour progresser : « surveiller la cohérence de la réflexion », « encore trop d'erreurs », « leçon non sue », « utilisation non pertinente des connaissances ».

Secundo, les professeur pointent le corps du devoir les éléments positifs ou négatifs fondamentaux. Ils signalent un raisonnement intéressant, indiquent par des flèches et des crochets les passages à retravailler, barrent les invraisemblances, soulignent les bonnes idées, commentent les définitions et termes employés ... Ce sont malheureusement ces remarques que les jeunes ignorent alors qu'ils devraient les lire en priorité ! Certes, il n'est pas facile de reprendre une copie loupée ni d'accepter des critiques cinglantes du style « expression catastrophique » ou « trop superficiel ». Mais cela reste le meilleur moyen d'avancer et de digérer une note, qui trouve finalement sa justification dans ce qui a été bien ou mal fait. Les repérer noir sur blanc permet en effet de prendre conscience :

- de ses défaillances : je n'arrive jamais à dépasser le 2° dans la synthèse, je

paraphrase les documents au lieu de les analyser...

- des ses tics de langage : je répète « il y a » dans chaque phrase, je ne mets jamais de majuscule aux noms propres...

- de ses lacunes : je ne connais pas les formules trigonométriques qui auraient pu me servir à répondre, je confonds taux de natalité et taux de fécondité...

Tertio, rien n'interdit aux élèves de réclamer des explications orales, s'ils en ressentent le besoin. Attention, il ne s'agit pas d'exiger des comptes par rapport à la notation (ce qui a le don d'exaspérer la plupart des enseignants) au prétexte qu'untel a un point en plus avec des fautes supplémentaires ou qu'ôter des points pour une rature est parfaitement injuste. Les calculs d'apothicaires ne résolvent rien puisque l'augmentation de la note repose d'abord sur un travail d'autocorrection. Il est plutôt recommandé d'arriver en connaissant l'exactitude de la récrimination (« Oui, j'ai mal développé ma référence ») avant de solliciter de l'aide (« Comment voulez-vous que je procède la prochaine fois ? »). Témoigner du respect

(même s'il est peu forcé) pour la décision du prof ainsi qu'une sincère bonne volonté pour remonter à la source de l'échec rapportera toujours davantage qu'une protestation mesquine. Parce qu'au prochain contrôle, le correcteur remarquera qu'un de ses conseils a été suivi, que la leçon a été révisée, que les accents ont été mis ou que la problématique a été affinée. Dès lors, il sera probablement enclin à se montrer un peu plus généreux que d'habitude. ;

Bien sûr, nombre d'enseignants ne sont pas équitables, ne communiquent pas leurs grilles de barèmes, n'annotent pas scrupuleusement. Toutefois, ils demeurent sensibles aux efforts. Ils valorisent, en sus des connaissances, le comportement en classe ou les qualités personnelles. Ce faisant, ils donnent un sacré coup de pouce aux jeunes. Mieux vaut donc qu'ils continuent de noter. Et ce ne sont pas les enfants jugés par leurs pairs qui viendront dire le contraire : quand les élèves corrigent d'autres élèves, ils octroient un à deux points de moins que les professeurs. L'intransigeance ne reste-t-elle pas l'apanage de la jeunesse ?

### ***Décodeur des principales abréviations répertoriées dans les copies***

- TB : très bien
- B : bien
- AB : assez bien
- + / - : positif / négatif sur la note
- fs : faux sens
- cs : contre sens
- hs : hors sujet
- o ou / : faute d'orthographe
- gram : faute de grammaire
- acc : faute d'accord
- par : paraphrase
- struc/cons : structure ou construction de phrase incorrecte
- R : répétition
- mld : maladroit
- md/tmd : mal dit / très mal dit
- nc ou ??? : incohérent
- ( ) : inutile
- trans : absence de transition

## **TEST DE CALCUL RAPIDE**

Ceci est un calcul à faire mentalement et rapidement.

N'utilisez ni calculette, ni stylo et papier : ne trichez pas !!!

**Prendre 1000 et y ajouter 40. Ajouter 1000.**

**Ajouter encore 30 et à nouveau 1000.**

**Ajouter 20. Ajouter 1000, puis 10.**

**Quel est le total ?**

# Liste des parents délégués PEEP du collège Hélène Boucher

## TITULAIRES

## SUPPLEANTS

Deux titulaires et deux suppléants maximum par classe

<b>SIXIEME</b>	1	FCPE Mme BOISSON-VIDAL Catherine 01.43.48.61.34	FCPE Mme MARQUET Karine 01.74.30.35.52
	2	FCPE Mme FAGOT Christine 01.75.50.43.72	Mme BOISSON-VIDAL Catherine 01.43.48.61.34
	3	FCPE M. MIKIDADI Michael 06.61.61.91.80	FCPE Mme LAGACHE Annie 01.43.56.02.09
	4	FCPE FCPE	Mme MOUCER Jacqueline 01.40.09.90.07 Mme TEDESCO Nathalie 01.40.09.81.35
<b>CINQUIEME</b>	1	FCPE Mme LACROIX BOUDAD M. Pierre 01.40.09.08.11	FCPE
	2	FCPE FCPE	Mme LACROIX BOUDAD M. Pierre 01.40.09.08.11 M. LAMBERT Philippe 01.43.72.20.38
	3	FCPE M. DIQUET Jean-Claude 01.53.17.64.28	M. CROUXINOUX Pascal 06.61.83.19.67
	4	FCPE M. MAYOL Samuel 01.44.93.92.35	FCPE Mme BUFFARD Isabelle 01.43.70.52.88
<b>QUATRIEME</b>	1	FCPE FCPE	FCPE
	2	FCPE FCPE	FCPE Mme COMANI Marie Pierre 01.77.13.17.00
	3	FCPE Mme BERREBI Françoise 01.43.67.36.88	FCPE Mme BOCOGNANO Agnès 01.40.24.23.57
	4	FCPE Mme TEDESCO Nathalie 01.40.09.81.35	FCPE Mme COMBE Marianne 06.20.33.40.48
	5	FCPE Mme DUVAUX Chantal 01.43.48.48.50	Mme INDJIDJIAN Danièle 01.43.48.24.42
	6	FCPE Mme PUYBARET Françoise 01.43.67.96.60	FCPE Mme LAGACHE Annie 01.43.56.02.09
<b>TROISIEME</b>	1	FCPE M. DIQUET Jean-Claude 01.53.17.64.28	FCPE
	2	FCPE FCPE	FCPE
	3	FCPE M. LAMBERT Philippe 01.43.72.20.38	FCPE Mme HELLEC Corinne
	4	FCPE FCPE	
	5	FCPE Mme VALKE Françoise 01.43.48.82.03	FCPE Mme MERX Florence 06.08.36.48.84
	6	FCPE Mme AMRAM Laurence 01.40.09.76.13	Mme ALBOU Monique 01.40.09.76.13

NOTA : Merci de signaler aux délégués de niveau toute erreur ou omission dans cette liste.

# Liste des parents délégués PEEP du lycée Hélène Boucher

	TITULAIRES	SUPPLEANTS	
<b>SECONDE</b>	1 FCPE Mme SEBBAN Murielle 01.44.93.51.90		
	2 FCPE Mme MONOD - GROUD Véronique 06.87.24.19.55	FCPE Mme CHIESA Dominique 01.43.07.43.21	
	3 FCPE Mme MOUSSOUNI Dominique 01.40.26.28.97		
	4 FCPE FCPE	FCPE M. LARRIEU Jean Claude 06.07.17.13.71	
	5 FCPE Mme HELMER 01.49.29.03.43		
	6 FCPE Mme PERALTA Gabrielle 01.48.07.15.58	Mme ROUANET Annie 01.43.40.02.83	
	7 FCPE Mme NICOLAS Sabine 01.40.09.71.18	Mme LESIEUR - GUYOT Jocelyne 01.43.42.13.81	
	8 FCPE Mme VOGUE Christine 0.875.36.69.30	Mme HUSSON Emmanuelle 01.42.81.28.74	
	9 FCPE Mme BOISSON-VIDAL Catherine 01.43.48.61.34	FCPE M. CHAUD André 01.43.73.77.98	
	10 FCPE Mme RIGAUDEAU Mireille 01.43.07.17.82	Mme DUVILLAGE Marie 01.43.47.02.90	
	11 FCPE FCPE	Mme MOUSSOUNI Dominique 01.40.26.28.97 Mme AUCLAIR Paulette 01.42.49.88.38	
<b>PREMIERE</b>	L1 FCPE M. PERIA Serge 01.34.13.82.77	Mme MORENAS Dominique 01.43.40.67.84	
	L2 FCPE Mme ZYLBERMAN Evelyne 01.43.79.40.66		
	ES1 FCPE Mme HADAD Chantal 01.40.31.97.34	FCPE Mme KISSOURI Nadia 01.43.52.21.71	
	ES2 FCPE M. DE LA SEIGLIERE Arnaud 01.41.63.73.02		
	S1 FCPE Mme PRIEUR Sylvie 01.43.40.76.95	FCPE Mme BOHME Catherine 01.43.72.75.51	
	S2 FCPE FCPE	FCPE Mme ABDOUL CARIME Hélène 01.42.03.52.60	
	S3 FCPE FCPE	FCPE M. BURGRAFF Eric 01.43.46.59.65	
	S4 FCPE Mme NABET Maud 06.09.63.01.11	FCPE Mme ACOCA Edith 01.43.46.87.44	
	S5 FCPE FCPE	FCPE Mme DECAMP Nicole 01.43.46.62.55	
	S6 FCPE M. SABOT Philippe 0.870.28.39.68	Mme CHOCRON Deborah 01.58.30.65.54	
	<b>TERMINALE</b>	L1 FCPE	
		L2 Mme DASSA Michèle 01.43.46.02.54 Mme COLODIET Marie Béatrice 01.43.65.17.34	
		ES1 FCPE Mme PERTRIAUX Marie Noelle 01.43.54.04.93	Mme BICHON Dominique 01.40.04.91.72
		ES2 FCPE M. BARBUAT Edgard 01.44.64.95.80	Mme ABDOUL CARIME Hélène 01.42.03.52.60
		S1 FCPE FCPE	FCPE FCPE
		S2 FCPE Mme ASSOULINE Lydie 06.74.45.26.57	
S3 FCPE M. CHAUD André 01.43.73.77.98			
S4 FCPE FCPE			
S5 FCPE Mme AMMAR Annick 01.40.31.82.88		FCPE FCPE	
S6 FCPE Mme SCHAEFFER Clara 01.40.24.00.63		Mme FUGH Catherine 06.88.58.28.38	

# Echos du Conseil d'Administration

Le premier Conseil d'administration du collège et du lycée s'est réuni le **jeudi 07 novembre** selon l'ordre du jour suivant :

## **1. Mise en place des différents conseils & commissions :**

### **1.1 Collège :**

Commission permanente : pour la PEEP, les représentants des parents sont Mme Chantal DUVAUX (titulaire) et M. Jean Claude DIQUET (suppléant). La commission permanente se réunit régulièrement entre les sessions du Conseil d'Administration pour prendre des décisions d'ordre courant.

Conseil de discipline : pour la PEEP, Mme Chantal DUVAUX (titulaire) et Mme Catherine VIDAL (suppléante). Ce conseil se réunit sur convocation exceptionnelle pour statuer en dernier recours sur des questions de discipline des élèves du Collège concernés.

Comité d'Education pour la Santé et la Citoyenneté (CESC) : pour la PEEP, M. Michael MIKIDADI et Mme Chantal DUVAUX.

### **1.2 Lycée :**

Commission permanente : 15 personnes y siègent (membres de droit ou élus) : 4 représentants de l'administration, M. MINNE, Mme HONORAT, Mme DANIEL, M. PRONZATO (CPE), 4 élèves, 4 professeurs et 3 parents d'élèves dont M. André CHAUD qui représentera la PEEP.

Conseil de discipline : 13 membres de droit ou élus : M. MINNE, Mme HONORAT, Mme DANIEL, Mme ROBLIN (CPE), 3 élèves, 4 professeurs et 2 parents d'élèves dont Mme Dominique MOUSSOUNI qui représentera la PEEP.

Conseil des délégués pour la vie lycéenne : 20 personnes y siègent (membres de droit ou élus) : 6 représentants de l'administration, 10 élèves, 2 représentants des professeurs et 2 parents d'élèves dont Mme Véronique MONOD GROUD qui représentera la PEEP.

## **2. Contrats et conventions :**

Parmi les différents contrats et conventions proposés au vote des membres du CA du

Lycée, figurait une convention avec la Comédie Française. Le projet pédagogique a été proposé par M. Lambert, Professeur de français, pour 35 élèves de 1<sup>er</sup>. L'autorisation a été donnée au Proviseur de signer cette convention qui comprend une participation des familles de 8 € par élève pour 4 spectacles. Projet approuvé à l'unanimité des 22 membres présents du CA du Lycée.

D'autres conventions ont été proposées et approuvées : hébergement en internat à Maurice Ravel d'élèves en CPGE à Hélène Boucher, occupation précaire de logements, tournage d'un film dans l'établissement, renouvellement de distributeur de boissons pour les Professeurs.

## **3. Budget 2006 :**

Plusieurs propositions modificatives au budget 2006, ont été approuvées.

## **4. Tarifs de la demi-pension année 2007**

Par arrêté préfectoral, le taux de variation maximum du prix de la restauration scolaire a été fixé à 2 %. Le tarif des badges jetables passe de 0,75€ à 0,78€.

## **5. Sorties et voyages scolaires :**

M. MINNE a précisé en préalable que les familles n'auront plus à payer la prise en charge des frais des professeurs organisateurs qui seront financés par les établissements, suite à une circulaire ministérielle précisant ces modalités. M. MINNE a proposé ensuite la mise en place d'une commission de travail sur les sorties et voyages scolaires. Cette commission devrait se réunir à intervalles réguliers entre les conseils d'administration. Elle est composée de 15 personnes dont 5 parents d'élèves : M. André CHAUD et Mme Chantal DUVAUX pour la PEEP.

Plusieurs projets de sorties ou voyages ont ensuite été proposés :

Voyage en Ecosse, avec participation financière des familles maximum prévu de 470 € par élève.

Voyage en Espagne avec participation financière demandée aux familles pour 483,76 € par élève.

Voyage en Allemagne pour 175 € / élève (3ème semaine de juin 2007). Ce voyage est organisé sur la base d'un échange familial. Ce qui explique le coût inférieur à un voyage classique. Une demande de subvention sera néanmoins adressée à l'OFAJ.

Sortie cinéma pour des élèves du lycée (samedi matin) : 4 € par séance. 80 entrées au minimum. 3 sorties envisagées.

Sortie à l'Opéra Garnier pour une classe de 3<sup>e</sup> le 25 mars 2007 – 15 € - 19h30-21h25

Voyage à la Ferté Millon – découverte géographique pour deux classes de 2de (2de 4 et 2de 5). Sortie sur une seule journée pour un coût de 27,5 €.

Toutes les sorties et tous les voyages ont été approuvés par le conseil d'administration du collège et du lycée. La PEEP a voté pour toutes les sorties et tous les voyages et félicite par la même occasion les Professeurs qui organisent ces projets. La fcpe a approuvé les sorties et s'est abstenue pour les voyages. La PEEP reste favorable à toutes les initiatives pédagogiques qui font découvrir aux élèves un autre univers que l'école.

## 6. Information des familles :

Proposition d'accès sécurisé, par Internet, aux résultats scolaires individuels des élèves.

Le deuxième conseil d'administration du collège et du lycée Hélène Boucher s'est tenu le **mardi 05 décembre 2006** à 18 heures. L'ordre du jour était le suivant :

### 1. Projet du budget 2007 :

Collège :

Le projet de budget pour les dépenses passe de 183721 € en 2006 à 187481 € en 2007.

La principale modification des dépenses provient de la prise en charge des frais de mission des professeurs accompagnateurs pour les voyages : 4000 euros en 2007.

Pour les chapitres des recettes, la principale concerne les subventions de fonctionnement

La PEEP considère que cette proposition lui paraît souhaitable pour mieux suivre les élèves les plus jeunes, notamment au collège. La FCPE a un sentiment partagé sur cette possibilité.

M. MINNE, s'il n'y a pas de demande véritable des représentants des parents d'élèves pour cet accès, indique que seul un bulletin trimestriel sera édité sous forme informatique.

Toutefois, en cas de besoin, l'établissement pourra tirer une édition automatisée du relevé de notes à jour. Il n'exclut pas de donner un code d'accès à la famille, en cas de problème, pour pouvoir consulter des notes à tout moment sur Internet.

La PEEP rappelle que de nombreux établissements ont déjà adopté ce système d'information.

**7. Familles sans papiers :** Présentation de deux motions sur la situation de deux familles sans papier dont les enfants sont scolarisés à Hélène Boucher. Ces motions ont été adoptées. Lors du vote, la PEEP s'est abstenue. D'une manière générale, la PEEP Hélène Boucher s'abstient de toute démarche qui serait contraire à la législation française. Néanmoins elle encourage ses adhérents, ou sympathisants qui à titre individuel souhaitent apporter leur soutien et aide aux familles concernées, dans leurs démarches de régularisation.

du département : 158981 € en augmentation de 1,95% par rapport à la subvention 2006.

Globalement dépenses et recettes font apparaître un déficit de 2000 € pris sur le fonds de réserve estimé à 22996,29 € en faisant abstraction du résultat de l'exercice 2006, inconnu à l'heure actuelle.

La FCPE a proposé d'augmenter les crédits pour acheter des manuels en double pour alléger les cartables. M. MINNE a précisé qu'il ne pouvait augmenter les dépenses prévues et que la PEEP envisageait de faire un don pour l'achat de manuels pour les classes de 6ème, manuels qui resteraient dans l'établissement.

Le budget du collège a été adopté à l'unanimité:

Lycée :

Le montant prévu des dépenses pour le total du service général en 2007 est de 533831 €, en 2006 il était de 465546 €. Les plus gros postes de dépenses concernent l'électricité, le gaz et l'eau.

Pour les recettes, les plus gros postes concernent les subventions des collectivités locales 305581 € en 2007, la participation du collège aux charges communes de l'ensemble immobilier 137750 €, les produits scolaires liés au service annexe d'hébergement 449496 €.

Le total des recettes est de 1127827 € à comparer au total des dépenses 1135827 €. Il est proposé un prélèvement de 12000 € sur le fonds de réserve.

Le budget du lycée a été adopté à l'unanimité:

## 2. Sorties scolaires :

Ont été adoptées les propositions suivantes :

- spectacles à la Comédie Française et au Théâtre du 20ème.
- Spectacle au Théâtre de la Ville.
- 2 spectacles au Théâtre de l'Odéon.
- Sorties en car à la Ferté Millon.
- Sortie au Musée d'Orsay : 3 € /élève.

## Les effectifs de la cité scolaire Hélène Boucher

Collège 2006/2007	Nbre de classes	Effectifs	filles		garçons		moy/cl.
			Nbre	%	Nbre	%	
Sixième	4	110	52	47,2	58	52,8	27,5
Cinquième	4	112	56	50,0	56	50,0	28,0
Quatrième	6	154	74	48,0	80	52,0	25,7
Troisième	6	166	70	42,1	96	57,9	27,7
<b>TOTAL COLLEGE</b>	<b>20</b>	<b>542</b>	<b>252</b>	<b>46,5</b>	<b>290</b>	<b>43,5</b>	<b>27,1</b>

Lycée : 2006/2007	Nbre de classes	Effectifs	filles		garçons		moy/cl.
			Nbre	%	Nbre	%	
Seconde	11	384	267	69,5	117	30,5	34,9
Première	10	336	214	63,7	122	36,3	33,6
Terminale	10	341	196	57,5	145	42,5	34,1
<b>TOTAL LYCEE</b>	<b>31</b>	<b>1061</b>	<b>677</b>	<b>63,8</b>	<b>384</b>		

CPGE : 2006/2007	Nbre de classes	Effectifs	Filles		garçons		moy/cl.
			Nbre	%	Nbre	%	
ESC 1	1	51	37	72,5	14	27,5	51,0
ESC 2	1	29	19	65,5	10	34,5	29,0
LETTRES SUP.	1	48	40	83,3	8	16,7	48,0
PREMIERE SUP.	1	39	31	79,5	8	20,5	39,0
<b>TOTAL CPGE</b>	<b>4</b>	<b>167</b>	<b>127</b>	<b>76,0</b>	<b>40</b>	<b>24,0</b>	<b>41,7</b>

Il est remarqué dans les statistiques du lycée, une féminisation importante de l'établissement. En effet, le pourcentage de filles en classe de terminales est de 58%. Ce même pourcentage passe à 70% en classes

de seconde. Le lycée Hélène Boucher est donc, au vu des statistiques en train de revenir l'établissement scolaire de jeunes filles qu'il était après la seconde guerre mondiale.

PUBLICITE

censurée

# Résultats des élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'administration du collège et du lycée

La participation aux élections a été faible : 29% au lycée (25,4% l'an dernier) et 36,6% au collège (42,9% l'an dernier).

Les résultats sont sensiblement les mêmes que l'an dernier. Au lycée la PEEP obtient

28,9% (28,6% l'an dernier) et n'obtient qu'un seul des cinq sièges à pourvoir. Au collège la PEEP obtient 33,73% des suffrages exprimés (31,63% l'an dernier) et deux sièges sur les six à pourvoir.

Vos représentants PEEP au conseil d'administration :

## LYCEE :

Monsieur André CHAUD (titulaire),  
Madame Dominique MOUSSOUNI (suppléante).

## COLLEGE :

Madame Catherine BOISSON VIDAL (titulaire),  
Monsieur Jean-Claude DIQUET (titulaire),  
Madame Florence MERX (suppléante),  
Madame Chantal DUVAUX (suppléante),

**Attribution des postes de parents délégués :** mardi 07 novembre, les représentants des associations de parents d'élèves qui ont eu des élus aux élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration du collège et du lycée se sont réunis dans le bureau de M.

MINNE afin de proposer les parents d'élèves délégués dans les conseils de classes. Comme l'an dernier, la fcpe a demandé que les postes lui soient attribués au prorata des votes obtenus lors de l'élection conformément à la réglementation. Voir tableaux pages 10 & 11 en milieu de revue.

	LYCEE		COLLEGE	
	Elections au CA	Délégués de classe	Elections au CA	Délégués de classe
PEEP	28,90 %	35,5 %	33,73 %	38,8 %
FCPE	71,10 %	40,3 %	66,27 %	50,0 %

Le tableau ci-dessus permet de formuler quelques conclusions : La fcpe obtient la majorité des voix aux élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration. Par contre, comme l'an dernier, elle obtient une représentativité bien moindre aux postes de délégués de classe (titulaires et suppléants). Cet écart démontre bien que la PEEP est bien plus présente que la fcpe sur le terrain, dans les conseils de classe et au contact des autres parents. Comme elle s'y était engagée lors

des élections, la PEEP préfère l'action aux longs discours et comme l'an dernier saura répondre présente dans les conseils de classe, dans l'intérêt de vos enfants.

NOTA : lorsque la somme des pourcentages des délégués de classe des deux associations n'est pas de 100 % signifie qu'il n'y a pas quatre représentants de parents d'élèves dans toutes les classes (2 titulaires et 2 suppléants). Voir tableaux pages 10 & 11 en milieu de revue.

# PUBLICITE

censurée

## Nouvelles de l'établissement

**Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne** : le CVL s'est réuni les 26 octobre et 21 novembre 2006. Les comptes rendus sont sur le site officiel de l'établissement.

**Conseil de discipline du collège** : ce dernier s'est réuni le 20 novembre 2006. L'exclusion de l'élève de 4<sup>e</sup> 5 a été prononcée. Un suivi de cet élève et de son devenir sera néanmoins assuré. Le précédent conseil de discipline avait eu lieu le 05 janvier 2004 et l'exclusion de deux élèves avait également été prononcée. La PEEP rappelle que le conseil de discipline est l'étape ultime après de nombreux dialogues avec les élèves et la famille concernée. Les conseils de discipline sont donc très rares au collège et exceptionnels au lycée (aucun conseil de discipline sur les six dernières années).

**Conseil d'Education pour la Santé et la Citoyenneté** : Le CESC s'est réuni le 23

novembre 2006. Le compte rendu est sur le site officiel de l'établissement.

**Fête de fin d'année** : La fête de fin d'année, s'est bien déroulée. Les quelques photos dans les différentes pages de cette revue témoignent de l'ambiance qui régnait ce jeudi 21 décembre à Hélène Boucher. Plus d'un millier d'élèves, du lycée et de troisième du collège, comme les années passées, étaient présents ce soir là.

Les parents d'élèves de la PEEP avaient répondu présent pour aider à l'organisation et à la sécurité de cette soirée : filtrage des élèves à l'entrée, assistance au vestiaire.

**Elèves sans papiers** : Il ne reste plus qu'un élève du collège encore concerné par une procédure d'expulsion. La PEEP Hélène Boucher s'abstient de toute démarche qui serait contraire à la législation française. Néanmoins elle encourage ses adhérents, ou sympathisants qui à titre individuel souhaitent

apporter leur soutien et aide aux familles concernées, dans leurs démarches de régularisation.

**Interdiction de fumer :** Le décret interdisant la cigarette dans les lieux publics à compter du 1er février 2007 est paru le 16 novembre 2006 au Journal Officiel. Sont concernés « tous les lieux fermés et couverts qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail ». Les fumeurs qui braveront l'interdiction sont passibles d'une amende de 68 euros. Pour les responsables d'établissements, l'amende forfaitaire sera portée à 135 euros. La mesure d'interdiction est particulièrement draconienne pour les écoles, collèges, lycées, et, de manière générale, les établissements accueillant des mineurs, où il ne sera plus possible de fumer, y compris dans les cours de récréations, jardins et autres espaces extérieurs. Les professeurs et les personnels de santé devront également s'abstenir.

**Réunions parents professeurs :** à la demande de la PEEP, les réunions parents professeurs initialement organisées en avril ou mai auront désormais lieu en début de second trimestre. Le 1<sup>er</sup> février 2007 pour les classes de seconde, la première quinzaine de février pour les classes de 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, la deuxième quinzaine de mars pour les classes de 3<sup>e</sup>.

**Casiers collègue :** face aux difficultés de réaliser des casiers destinés au stockage des affaires des collégiens de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> notre association a souhaité apporter sa contribution afin de diminuer le poids du cartable des plus jeunes élèves. Nous avons proposé à l'établissement d'acheter des manuels scolaires en double aux élèves de sixième en priorité. Ces manuels seront stockés dans les classes sous la responsabilité du professeur de la matière concernée par le livre acheté. Le choix des manuels (français, mathématiques ou anglais) sera fonction de leur échéance de renouvellement établie par la Région. Lorsque les programmes changeront, ils seront envoyés dans des pays en voie de développement par le biais d'une association caritative. La PEEP, conformément à ses

engagements lors des élections des parents d'élèves au conseil d'administration, tient à confirmer son investissement dans les actions concrètes au service de tous les élèves. La décision récente du Rectorat d'interdire la diffusion de notre revue par l'intermédiaire de l'établissement est de nature à remettre en cause nos engagements.

**Local PEEP :** afin de permettre une meilleure efficacité de nos réunions, nous avons demandé à M. MINNE la mise à disposition d'une armoire d'archivage de nos documents dans la salle de réunion qui nous est traditionnellement attribuée dans le cadre de nos réunions mensuelles. Nous avons obtenu satisfaction et nous le remercions de cet attitude qui s'inscrit totalement dans le cadre du décret n° 2006-137 du 25 août 2008 paru au bulletin officiel n° 31 du 31 août 2006 sur « le rôle et la place des parents à l'école ».

**Passeport Comédie Française :** Les parents d'élèves adhérents PEEP peuvent bénéficier de tarifs réduits sur l'ensemble des spectacles de la comédie française. Offres valables pour 3 à 10 personnes par représentation. Au programme de ce trimestre : Cyrano de Bergerac d'Edmond Rostand, Pedro et la commandeur de Lopez de Véga. Si vous êtes adhérent et si vous souhaitez bénéficier de cette offre vous pouvez nous contacter au 0.870.28.39.68



# Les résultats aux examens à Hélène Boucher

Les résultats du brevet et du bac 2006 ont été communiqués dans notre revue de septembre. Vous pouvez les retrouver à nouveau sur le site Internet de l'établissement : <http://lyc-helene-boucher.scola.ac-paris.fr>

Au niveau des classes préparatoires aux grandes écoles, les résultats sont les suivants :

## Classes préparatoires aux grandes écoles : classes commerciales

Nombre d'élèves ESC2	Nombre d'élèves intégrés	Ecoles commerciales intégrées
34	29	5 élèves en Grandes Parisiennes (ESSEC, Audencia Nantes, EDHEC Lille, EM Lyon) 12 élèves en Ecricome (Bordeaux, Nancy, Reims, Rouen) 12 élèves en ESC (Grenoble, Rennes, Poitiers Tours, Lille)
		5 élèves redoublent

## Classes préparatoires aux grandes écoles : classes littéraires

Nombre d'élèves	Nombre d'élèves intégrés	Résultats Sciences-Po
15		1 élève à l'IEP de Grenoble

	Résultats Ecoles de commerce
	2 élèves de première supérieure à l'ESC Reims.
	1 élève de première supérieure à l'ESC Toulouse.

Nombre d'élèves	Résultats E.N.S.
44	2 élèves admissibles en Lettres Modernes
	1 élève admissible en cinéma audiovisuel
	6 élèves sous-admissibles en Lettres Modernes
	2 élèves sous-admissibles en cinéma audiovisuel admissible en Histoire géographie
	6 élèves sous-admissible en Histoire Géographie

Vous pouvez néanmoins retrouver toutes les statistiques et résultats officiels sur le site Internet de l'établissement : <http://lyc-helene-boucher.scola.ac-paris.fr/>

## 88<sup>e</sup> CONGRES NATIONAL de la PEEP Les 17, 18 et 19 mai 2007 À AIX LES BAINS

Thème: " l'éducation à l'environnement et au développement durable"

SOLUTION au test de calcul rapide :

Vous avez trouvé 5000 ? La réponse juste est 4100. Refaites le calcul.

Contrôlez avec votre calculatrice ! la séquence décimale confond notre cerveau qui saute " naturellement " vers la plus haute décimale ( centaine au lieu des dizaines ). De la rigueur, de la rigueur !



---

### **Forum des lecteurs :**

**Ecrivez-nous !** PEEP H  l  ne Boucher - 75, cours de Vincennes – 75020 PARIS – par courrier classique ou par courrier   lectronique    l'adresse suivante : [philippe.sabot@libertysurf.fr](mailto:philippe.sabot@libertysurf.fr)

**T  l  phonez-nous !** au 0.870.28.39.68. (M. Philippe SABOT).

**Nous publierons** vos textes, remarques ou interrogations.

**PUBLICITE**

**censurée**

PUBLICITE

censurée